



**LE RÉSEAU DE CRÉATION  
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Réseau Canopé  
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

**Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.**

DANS CE CADRE

Académie :	Session :
Examen :	Série :
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
Epreuve/sous épreuve :	
NOM : (en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
Prénoms :	N° du candidat <input type="text"/>
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)

NE RIEN ÉCRIRE

Note :	Appréciation du correcteur
--------	----------------------------

interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

Ministère de l'Éducation Nationale

# Baccalauréat Professionnel

## «Métiers de la sécurité»

Session 2017

E 2  
ÉTUDES DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES

**SUJET**

Consignes de réalisation de l'épreuve :

Les réponses doivent être rédigées et apportées sur votre copie ou sur les annexes.

Les annexes seront détachées et rendues avec la copie..

La calculatrice est autorisée

**Durée 3 heures**

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL METIERS DE LA SECURITE	Code : 1706-MS SP	Session 2017	SUJET
ÉPREUVE E2 : Etudes de situations professionnelles	Durée : 3 H	Coefficient : 4	Page 1 / 19

**NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE**

## **Documents et Annexes**

**Vous avez à votre disposition :**

### **Situation 1**

#### **Documents**

Document 1 : Carte d'état-major à disposition dans le véhicule	page 8
Document 2 : Croquis de l'accident	page 9
Document 3 : Photo gendarmerie de l'ensemble routier et pictogramme de danger	page 9
Document 4 : Témoignage du conducteur routier	page 10
Document 5 : Infractions	pages 10-11

#### **Annexes à rendre avec la copie**

Annexe 1 : Personnes autorisées ou non à accéder au site	page 14
Annexe 2 : Questionnement et souhaits de monsieur OLFATO	page 15
Annexe 3 : Trame du rapport 1 <sup>ère</sup> partie	page 16
Annexe 4 : Trame du rapport 2 <sup>e</sup> partie	page 17

### **Situation 2**

#### **Documents :**

Document 6 : Cahier des charges sécurité	page 12
Document 7 : Effectif agents affectés au festival Musical Été 2017	page 13

#### **Annexes à rendre avec la copie :**

Annexe 5 : Tableau de répartition des agents par poste	page 18
Annexe 6 : Plan du Jard	page 19

# NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

## SITUATION 1

Vous êtes Camille COMBROUSSE, GAV (Gendarme Adjoint Volontaire) nouvellement nommé(e) à la brigade de Montier-en-Der (52 Haute-Marne). Ce jour, à 18 h 30, vous effectuez *une patrouille* en compagnie de l'Adjudant-chef HURTIN à bord de votre véhicule de service sur la route départementale entre Wassy et Montier-en-Der. Ce jour, la circulation est rendue difficile par de fortes pluies.

Vous apercevez, à l'abord d'un virage, deux véhicules accidentés : un ensemble routier composé d'un tracteur et d'une remorque et un véhicule léger. Vous en référez à votre hiérarchie et vous intervenez.

**Sur place, vous constatez la situation suivante :**

Un véhicule léger, une Clio Renault, a traversé la route au niveau du virage et s'est encastré dans un poteau « Enedis » (ex « ErDF ») implanté en bordure de chaussée.

Un ensemble routier composé d'un tracteur et d'une semi-remorque, circulant en sens inverse, a freiné brutalement et traversé la chaussée pour éviter le véhicule accidenté. Il s'est immobilisé ensuite en travers de la route en raison d'un essieu rompu. Il s'agit d'un véhicule transportant des matières dangereuses liquides.

À bord du véhicule léger, le conducteur semble désorienté et tient des propos incohérents ; en revanche la passagère est décédée comme l'a constaté un médecin peu après qui circulait sur la route et qui s'est arrêté pour porter secours aux accidentés.

Le conducteur de l'ensemble routier est indemne.

Précisions sur les personnes impliquées :

- Véhicule léger : Renault Clio immatriculée AB-123-CD.  
À son bord, le conducteur, OLFATO Christophe, né le 25 mars 1991 à Saint-Dizier, domicilié à Voillecomte, et LAMBERT Lucie, née le 26 avril 1995 à Vitry-le-François, domiciliée à Voillecomte.
- Ensemble routier : Tracteur Renault immatriculé EF-345-GH et semi-remorque Renault immatriculée IJ-678-KL.  
À son bord, le conducteur routier GALLANT Fabrice, né le 15 septembre 1980 à Bar-le-Duc, domicilié à Saint-Dizier.

## NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Vous arrivez sur le lieu de l'accident, vous établissez un rapide état des lieux et vous prenez les premières mesures qui s'imposent.

### TRAVAIL À FAIRE

#### Première étape

- 1.1 Identifiez le lieu exact de l'accident afin d'alerter les secours.
- 1.2 Listez les éléments d'information à transmettre aux sapeurs-pompiers en précisant le service concerné
- 1.3 Identifiez les services compétents et les personnes requises que vous laisserez passer en justifiant leur rôle sur place ; pour cela, vous complétez le tableau en Annexe 1

#### Deuxième étape

- 1.4 Indiquez la signification du pictogramme situé à l'arrière de la remorque.
- 1.5 Évaluez les risques présents dans cette situation et déterminez la mesure de prévention immédiate à mettre en place.

#### Troisième étape

- 1.6 Identifiez le service de la gendarmerie auquel vous rendez compte de la situation.

Vous effectuez maintenant les contrôles réglementaires.

Vous procédez à l'identification de la conduite sous l'empire d'un état alcoolique des deux conducteurs : le test du transporteur s'avère négatif alors que celui du conducteur de la Clio montre un taux d'alcoolémie proche de 0,85 milligrammes par litre d'air expiré.

Vous procédez également au contrôle de l'usage des stupéfiants au moyen d'un kit salivaire. Le contrôle se révèle être négatif. À l'interrogation du fichier des permis de conduire, celui-ci indique que le permis de Monsieur OLFATO est suspendu.

### TRAVAIL À FAIRE

- 1.7 Expliquez à monsieur OLFATO les dispositions que vous prenez à son égard et leurs raisons.
- 1.8 Indiquez le taux à partir duquel, en tant que titulaire du permis depuis 5 ans, il est considéré sous l'empire d'un état alcoolique.
- 1.9 Identifiez, parmi les différentes infractions présentées en document 5, celle qui correspond à la situation en indiquant son numéro « Natinf. » Justifiez votre réponse.

## **NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE**

Après le retrait du corps par les services compétents, l'OPJ contacté, décide, en votre présence, de procéder à la mise en garde à vue de M. OLFATO pour homicide involontaire à 19 h 30. Il est conduit dans un premier temps en cellule de dégrisement. En tant que GAV (Gendarme Adjoint Volontaire), vous devez vous assurer que la garde à vue se déroule selon la procédure légale.

### **TRAVAIL À FAIRE**

**1.10 Répondez, lors de l'un de vos passages, aux questions de M. OLFATO sur le déroulement de sa garde à vue. Consignez vos réponses en complétant l'Annexe 2.**

À la demande de l'OPJ, vous préparez la rédaction du rapport ouvert sous le numéro PV n°2017/1560.

### **TRAVAIL À FAIRE**

**1.11 Reportez, sur l'Annexe 3, les éléments nécessaires à la rédaction du rapport.**

**1.12 Rédigez, sur l'Annexe 4, les circonstances succinctes de l'accident, ses causes, l'infraction relevée et les mesures qui ont été prises.**

# NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

## SITUATION 2

Vous êtes chef de poste (indicatif interne ACP1), employé de la société Protec, dirigée par M. MONGIN.

La ville de Saint-Dizier organise chaque année un festival de concerts gratuits intitulé « Musical Été » se déroulant sur trois soirées.

### Musical'été 2016

Concerts gratuits en plein air à Saint-Dizier.  
Les 1, 2 et 3 juillet 2016 au Parc du Jard.

#### Le festival

- ▶ L'**entrée** au festival est entièrement **gratuite**,
- ▶ Nos amis les **animaux sont interdits** dans l'enceinte du festival,
- ▶ Une **plate-forme est réservée aux personnes handicapées** afin qu'elles puissent profiter du spectacle en toute tranquillité,
- ▶ L'ouverture des grilles du Parc du Jard se fait **2 heures avant le début du premier concert**,
- ▶ Les bouteilles d'eau doivent être en plastique et débouchonnées,
- ▶ Des stands de buvette et de restauration sont présents dans l'enceinte du festival,
- ▶ Les caméras et appareils photos ne sont pas autorisés.



#### LOCALISATION



#### Parc du Jard

Avenue de Belle-Forêt sur Marne  
52100 Saint-Dizier

Source : <http://www.saint-dizier.fr/sport-culture-loisirs/evenements-et-festivals/musical-ete/musical-ete-2016.html>

Cette année, le festival se déroulera du **30 juin au 2 juillet 2017**. La sécurité du festival sera assurée par la société « Protec ».

## NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

En tant que chef de poste, vous devez préparer la réunion de validation à présenter au client avant l'ouverture du festival.

### TRAVAIL À FAIRE

- 2.1. Répartissez l'effectif complet du personnel pour assurer la mission de sécurité du festival en vous aidant des documents à votre disposition. Complétez le tableau de répartition des postes en Annexe 5.
- 2.2. Positionnez les agents ainsi affectés sur le site du « Musical Été ». Précisez, sur le plan donné en Annexe 6, leur indicatif interne dans les différentes zones matérialisées par des cases.

Avant le premier concert, vous réunissez l'ensemble de l'effectif. Vous souhaitez insister sur des situations fréquemment rencontrées et interroger les agents sur les actions à conduire.

### TRAVAIL À FAIRE

2.3. Précisez aux agents placés aux postes de filtrages d'accès les actions à mener. Afin de préparer la réunion vous listez ces tâches par écrit.

2.4. Préparez les réponses aux questions posées ci-dessous aux agents (*à reporter sur la copie*).

- a) « Vous êtes posté à l'entrée principale, une personne refuse de se plier aux règles du contrôle d'accès en protestant violemment et en vous menaçant. Que devez-vous-faire ? »
- b) « Vous aurez à assurer des palpations ; quelles sont les conditions pour que vous puissiez les assurer ? Sous le contrôle de quelle autorité ? »
- c) « Lors de la palpation, vous découvrez un canif dans la poche du blouson d'un individu. Que devez-vous-faire ? »
- d) « Pendant le concert, une personne du public fait un malaise devant la scène. Elle est au sol, inconsciente et respire. Que devez-vous-faire ? »

Lors de l'ouverture au public, un contrôle visuel des sacs et une palpation de sécurité systématique sont réalisés sur toutes les personnes désirant assister au concert.

Trois festivaliers en état d'ébriété, deviennent agressifs car ils refusent de se soumettre au contrôle.

### TRAVAIL À FAIRE

2.5. Listez l'ensemble des moyens dont vous disposez pour gérer cette situation ; justifiez votre réponse.



# NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

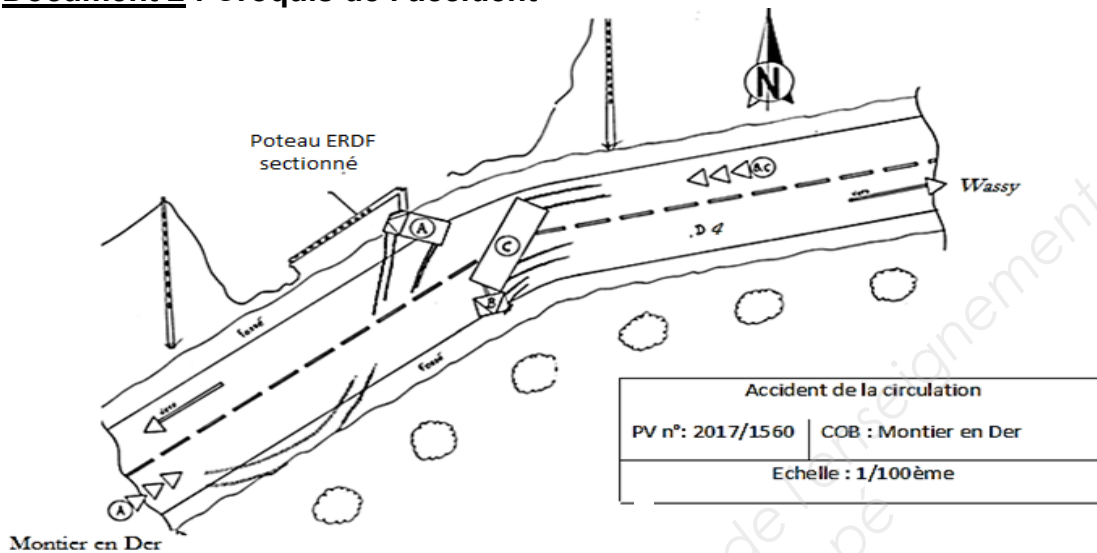
Document 1 : Carte à disposition dans le véhicule de gendarmerie

Source : Géoportail



**NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE**

**Document 2 : Croquis de l'accident**



**Document 3 : Photo gendarmerie de l'ensemble routier et pictogramme danger**



## NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

### **Document 4 : Témoignage du conducteur routier**

« Je me dirigeais à bord de mon semi-remorque en direction de Montier-en-Der sur la D4. Il était environ 18 h 30. Tout à coup, une Clio blanche, venant en sens inverse a mordu sur l'accotement herbeux sur sa droite, puis a traversé la chaussée et s'est encastrée dans un poteau EDF implanté en bordure de chaussée. J'ai donc freiné brutalement pour éviter la collision frontale puis je me suis immobilisé en travers de la route, avec un essieu cassé. »

### **Document 5 : Infractions**

Article 221-6-1

Lorsque la maladresse, l'imprudence, l'inattention, la négligence ou le manquement à une obligation législative ou réglementaire de prudence ou de sécurité prévu par l'article 221-6 est commis par le conducteur d'un véhicule terrestre à moteur, l'homicide involontaire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 euros d'amende lorsque :

- 1° Le conducteur a commis une violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement autre que celles mentionnées ci-après ;
- 2° Le conducteur se trouvait en état d'ivresse manifeste ou était sous l'empire d'un état alcoolique caractérisé par une concentration d'alcool dans le sang ou dans l'air expiré égale ou supérieure aux taux fixés par les dispositions législatives ou réglementaires du code de la route, ou a refusé de se soumettre aux vérifications prévues par ce code et destinées à établir l'existence d'un état alcoolique ;
- 3° Il résulte d'une analyse sanguine ou salivaire que le conducteur avait fait usage de substances ou de plantes classées comme stupéfiants, ou a refusé de se soumettre aux vérifications prévues par le code de la route destinées à établir s'il conduisait en ayant fait usage de stupéfiants ;
- 4° Le conducteur n'était pas titulaire du permis de conduire exigé par la loi ou le règlement ou son permis avait été annulé, invalidé, suspendu ou retenu ;
- 5° Le conducteur a commis un dépassement de la vitesse maximale autorisée égal ou supérieur à 50 km/h ;
- 6° Le conducteur, sachant qu'il vient de causer ou d'occasionner un accident, ne s'est pas arrêté et a tenté ainsi d'échapper à la responsabilité pénale ou civile qu'il peut encourir.

Les peines sont portées à dix ans d'emprisonnement et à 150 000 euros d'amende lorsque l'homicide involontaire a été commis avec deux ou plus des circonstances mentionnées aux 1° et suivants du présent article.

# NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

## Document 5 (suite)

Source : Gendarmerie Nationale



**NatInf : 64**

Découverte de cadavre

Détail :

&nbsp; Applicable du 28/07/2012  
Affaire Accident mortel circulation et alcool ou stupéfiants  
Nature DELIT  
Qualification HOMICIDE INVOLONTAIRE PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE  
Définie par ART.221-6-1 2°, ART.221-6 AL.1 C.PENAL. ART.L.232-1, ART.L.234-1 §I, ART.R.234-1 AL.1 C.ROUTE.  
Réprimée par ART.221-6-1 AL.2, ART.221-8, ART.221-10 C.PENAL. ART.L.224-12 C.ROUTE.



**NatInf : 24021**

Découverte de cadavre

Détail :

&nbsp; Applicable du 28/07/2012  
Affaire Accident mortel circulation  
Nature DELIT  
Qualification HOMICIDE INVOLONTAIRE PAR CONDUCTEUR D'UN VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR COMMIS AVEC AU MOINS DEUX CIRCONSTANCES AGGRAVANTES  
Définie par ART.221-6-1, ART.221-6 AL.1 C.PENAL. ART.L.232-1 C.ROUTE.  
Réprimée par ART.221-6-1 AL.9, ART.221-8, ART.221-10 C.PENAL. ART.L.224-12 C.ROUTE.



**NatInf : 12314**

Découverte de cadavre

Détail :

&nbsp; Applicable du 06/08/2008  
Affaire Accident mortel circulation  
Nature DELIT  
Qualification HOMICIDE INVOLONTAIRE PAR CONDUCTEUR D'UN VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR ET VIOLATION MANIFESTEMENT DELIBEREE D'UNE OBLIGATION DE SECURITE OU DE PRUDENCE  
Définie par ART.221-6-1 1°, ART.221-6 AL.1 C.PENAL. ART.L.232-1 C.ROUTE.  
Réprimée par ART.221-6-1 AL.2, ART.221-8, ART.221-10 C.PENAL. ART.L.224-12 C.ROUTE.



**NatInf : 224**

Découverte de cadavre

Détail :

&nbsp; Applicable du 06/08/2008  
Affaire Accident mortel circulation  
Nature DELIT  
Qualification HOMICIDE INVOLONTAIRE PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR  
Définie par ART.221-6-1 AL.1, ART.221-6 AL.1 C.PENAL. ART.L.232-1 C.ROUTE.  
Réprimée par ART.221-6-1 AL.1, ART.221-8, ART.221-10 C.PENAL. ART.L.224-12 C.ROUTE.  
Retrait de point 6



**NatInf : 24012**

Découverte de cadavre

Détail :

&nbsp; Applicable du 16/03/2011  
Affaire Accident mortel circulation  
Nature DELIT  
Qualification HOMICIDE INVOLONTAIRE PAR CONDUCTEUR D'UN VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR DONT LE PERMIS DE CONDUIRE A ETE SUSPENDU  
Définie par ART.221-6-1 4°, ART.221-6 AL.1 C.PENAL. ART.L.232-1 C.ROUTE.  
Réprimée par ART.221-6-1 AL.2, ART.221-8, ART.221-10 C.PENAL. ART.L.224-12 C.ROUTE.

**Document 6 : Cahier des charges - Organisation de la sécurité Musical Été 2017**  
**CAHIER DES CHARGES SÉCURITÉ**

**1) Déroulement prévisionnel :**

- Les concerts ont lieu dans l'enceinte du parc du Jard les 30 juin et 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2017.
- 2 concerts gratuits auront lieu chaque soir.
- **Ouverture des portes à 18 h 30, sur accord du responsable sécurité et du responsable du festival.**
- Le festival est placé sous la responsabilité de Sylvie FORT, directrice culturelle de la ville de Saint-Dizier et Denis ROBIN, responsable Sécurité Publique de la Ville de Saint-Dizier (titulaire SSIAP3), référent pour les questions « sécurité »
- Nombre de spectateurs attendus : entre 5 000 et 30 000 par soir.

**2) Organisation de la sécurité :**

On distingue deux dispositifs de sécurité :

- **Dispositif de sécurité extérieur au site :**  
6 policiers municipaux + 36 policiers nationaux (dont les agents BAC en civil dans le site).
- **Dispositif de sécurité intérieur au site :**
  - La sécurité à l'intérieur du parc (la zone public et les zones dites technique et artiste) est gérée par la société de sécurité avec **27 agents**. Ceux-ci sont répartis sur le site suivant le plan qui sera validé lors de la réunion de validation.
  - Une palpation avec contrôle visuel des sacs est effectuée à l'entrée du parc du Jard (2 entrées). **Par conséquent, ce contrôle visuel nécessite la présence d'agents masculins et féminins.**
  - Une consigne est mise en place pour les objets non autorisés apportés par les spectateurs. Cette consigne, **située à l'entrée du site, est gérée par deux agents de sécurité.**
  - **La scène, la régie, la zone technique, la zone buvette/restauration présentent des risques incendie très importants.**
  - **2 coordonnateurs** seront désignés par la société de sécurité pour gérer les agents sur l'ensemble des zones.

**Dispositif à mettre en place**

<b>POSITONNEMENT DES AGENTS</b>	<b>NOMBRE</b>
<b>Entrée principale (2 entrées) : accueil/palpation/fouille</b>	<b>6</b>
<b>Consigne : gestion des objets non autorisés</b>	<b>2</b>
<b>Entrée rue Robert-Dehault : interdire l'accès</b>	<b>1</b>
<b>Régie</b>	<b>1</b>
<b>Scène (à renforcer par des gardes du corps)</b>	<b>6</b>
<b>Zone technique</b>	<b>1</b>
<b>Zone artistes (gardes du corps)</b>	<b>2</b>
<b>Zone buvette/restauration</b>	<b>2</b>
<b>Zone VIP</b>	<b>1</b>
<b>Zone surveillance générale</b>	<b>4</b>
<b>Zone surveillance périphérique hors public (maître-chien)</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>

# NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

## Document 7 : Effectif agents affectés au festival Musical Été 2017

Tous les agents de la société (SSIAP y compris) détiennent la carte professionnelle délivrée par le CNAPS.

Agents	Indicatifs internes société Protec.	Sexe	Spécificités
Chefs de poste coordonnateurs	ACP1	M	SSIAP2 / Habilitation palpation
	ACP2	F	SSIAP2 / Habilitation palpation
Agents de sécurité	ASI1	M	SSIAP1
	ASI2	F	SSIAP1
	ASI3	M	SSIAP1
	ASI4	F	SSIAP1
	ASI5	M	SSIAP1
	ASI6	F	SSIAP1
	ASI7	F	SSIAP1
	ASI8	M	SSIAP1
	AS1	M	
	AS2	M	
	AS3	F	
	AS4	F	
	AS5	F	
	AS6	M	
	ASPR1	M	Agent de protection rapprochée
	ASPR2	F	Agent de protection rapprochée
	ASPR3	M	Agent de protection rapprochée
	ASPR4	M	Agent de protection rapprochée
	ASC1	F	Agent cynophile
	ASHP1	M	Habilitation palpation
	ASHP2	M	Habilitation palpation
	ASHP3	M	Habilitation palpation
ASHP4	F	Habilitation palpation	
ASHP5	F	Habilitation palpation	
ASHP6	F	Habilitation palpation	

ASI : Agent de sécurité incendie

AS : Agent sécurité

ASC : Agent cynophile

ASHP : Agent de sécurité habilitation palpation

ASPR : Agent de protection rapprochée

ACP : Agent chef de poste coordonnateur

# NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

## Annexe 1 : Personnes autorisées ou non à accéder au site

<b>Services ou personnes compétents</b>	<b>À laisser accéder</b>		<b>Justification de leur rôle sur place ou justification du refus</b>
	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
Enedis (ex ErDF)			
France Télécom			
Gaz de France			
Un automobiliste descendu de son véhicule pour prendre des photos avec son portable			
Dépanneur ou remorqueur			
Le maire de la commune			

# NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

## **Annexe 2 : Questionnements et souhaits de monsieur OLFATO**

**Cochez la ou les réponses que vous ferez à monsieur OLFATO.**

a) « À quel moment au plus tard, je vais pouvoir sortir d'ici ? »

Vous pourrez sortir

- demain, à 7 h 30, s'il n'y a aucune prolongation
- ce soir à 23 h 30, s'il n'y a aucune prolongation
- demain à 23 h 30, s'il n'y a aucune prolongation
- demain à 19 h 30, s'il n'y a aucune prolongation

b) « Qui pourrait prolonger ma garde à vue ? »

- L'OPJ
- Le procureur de la République

c) « Et le temps que je passe en cellule de dégrisement est-il compris dans la durée de la garde à vue ? »

- Oui
- Non

**Cochez les souhaits exprimés par monsieur OLFATO qui vous paraissent légitimes.**

- Être examiné par un médecin
- Faire appel à son assistante sociale
- Faire prévenir un proche et son employeur
- Demander le report de la garde à vue
- Être transféré dans une autre brigade
- Être assisté par un avocat
- Être assisté d'un interprète



# NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

## Annexe 3 : Trame du rapport (1<sup>ère</sup> partie)

### ACCIDENT DE LA CIRCULATION

COB DE : Montier-en-Der

PV n :

- MORTEL  
 CORPOREL  
 MATERIEL

Date :

Heure :

Axe :

Lieu-dit :

- Agglomération  
 Hors agglomération

Commune : Montier-en-Der

Véhicules impliqués		
Désignation*	Immatriculation	Marque et type

\*A représente toujours le véhicule mis en cause

Personnes impliquées					
Désignation	Nom, Prénom	Date et lieu de naissance	Domicile	État personne*	Destination**
A1- Conducteur A					
A2- Passager avant A					
B1- Conducteur B					

\*Précisez l'état de la personne : indemne - BNH (blessé non hospitalisé) - BH (blessé hospitalisé) - Tué

\*\*Précisez éventuellement le lieu où a été conduite la personne (Hôpital, GAV, funérarium...)

**NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE**

**Annexe 4 : Trame du rapport (2<sup>e</sup> partie)**

**Circonstances succinctes de l'accident**

**Causes présumées de l'accident**

**Infraction(s) relevée(s)**

**Mesures prises**

# NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

## Annexe 5 : Tableau de répartition des postes des agents affectés

Postes	Indicatifs internes	Justification
Entrée principale		
Consigne		
Entrée rue Robert-Dehault		
Régie		
Scène		
Zone technique		
Zone artistes		
Zone buvette/restauration		
Zone VIP		
Zone de surveillance générale Ronde SSIAP		
Zone de surveillance générale Ronde surveillance		
Ronde cynophile	ASC1	Agent cynophile

